

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté, à une séance extraordinaire tenue le 14 août 2024, le règlement d'emprunt numéro 24-861 ayant pour objet le refinancement de règlements d'emprunts par émission d'obligations par échéance;
- **Que** ce règlement a reçu une attestation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 juillet 2024;
- **Que** ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 4 septembre 2024

Avis numéro : 2024-37

Lynn Parker  
Greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)
8. Site web de la Municipalité

le 4 septembre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 4 septembre 2024.



---

Lynn Parker  
Greffière-trésorière